

DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTES

En cas de perte, de vol ou de destruction de votre carte

Vous êtes bénéficiaire d'une CARTE D'INVALIDITE/PRIORITE OU DE STATIONNEMENT



Formulaire à remplir et à retourner avec les justificatifs à :

Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde
1, esplanade Charles-de-Gaulle – CS 51914 – 33074 BORDEAUX CEDEX

Carte d'invalidité Carte de priorité Carte de stationnement

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

Numéro individuel MDPH (si connu) :

Prénom(s) :

Date de naissance : _____ Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

CP : _____

Ville :

Tél : _____

Courriel : _____

Département d'obtention :

Fait le : _____

à

Signature du demandeur :

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES A FOURNIR :

1. La copie de déclaration de perte, de vol, de sinistre OU une attestation sur l'honneur.
2. La photocopie de la notification d'accord du droit.

Conformément au décret n°2016-1849 du 23 décembre 2016, la **carte mobilité inclusion (CMI)** se substitue progressivement à compter du 1er janvier 2017 aux cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité. Le support change, le signataire de la carte également MAIS LE DROIT RESTE LE MEME.